

# NOUVELLE FORMULE SUPERMOTO 2012

## Mise à jour janvier 2012

Comme vous avez pu le constater, votre discipline depuis 3 ou 4 ans est en régression. Lors de la réunion de débriefing de la saison 2011, plusieurs suggestions ont été envisagées : dont l'augmentation du nombre d'épreuves et une nouvelle formule de compétition vous permettant de rouler plus de temps par compétition.

Nous avons tenu une réunion avec les organisateurs actuels et anciens, ceux-ci escomptaient surtout :

- 1) une diminution du coût de l'assurance RC espérant ainsi inciter de nouvelles organisations ;
- 2) comme dans d'autres disciplines : prix pilotes facultatifs.

Malgré l'accord obtenu sur ces 2 demandes, à ce jour, il n'y a toujours que 5 dates prévues au calendrier. Vu ce nombre d'épreuves limité, nous avons pris contact avec nos collègues des Pays-Bas (KNMV) et un accord a été trouvé pour l'organisation de 4 ou 5 manifestations.

**Pour les pilotes « prestiges » :** toutes les compétitions FMB-BMB et 4 épreuves de la KNMV compteront pour le **Championnat de Belgique**.

**Pour les pilotes « SM OPEN » :** les épreuves FMB-BMB compteront pour le **Championnat de Belgique** et les compétitions KNMV compteront pour la « **Belgian Supermoto Cup** ».

### Numéros de course :

Catégorie	N° de course	couleurs	lic. 1 manif.
PRESTIGE*	1 à 299	libres	/
SM OPEN	1 à 199	<b>fond blanc;chiffres noirs</b>	<b>à partir de 200</b>
Quads /Side-cars	1 à 199	libre	à partir de 200

Il est strictement interdit de déroger à la règle d'attribution des numéros de course

**\* Attention : pour 2012, les coureurs Prestige devons prendre contact avec la KNMV (r.bremmer@knmv.nl) qui attribuera leur numéro et en informera le secrétariat de la FMB.**

## Déroulement des épreuves

### **Prestiges 2012 – 9 épreuves :**

- Epreuves belges : 1 essai, 2 manches + une super finale.
- Attribution de points pour le **Championnat de Belgique** aux 3 manches.
- Epreuves aux Pays-Bas : 1 essai + 2 manches.
- Attribution de points pour le **Championnat de Belgique** aux 2 manches.

### **SM OPEN 2012 – 10 épreuves :**

- Fusion des catégories « loisirs », « juniors » et « nationaux ». Cela afin de permettre le système pyramidal c'est-à-dire : 4 groupes pour les essais, quarts de finales, 2 repêchages, 2 demi-finales, 2 consolations pour les pilotes non qualifiés aux repêchages, (super consolation éventuelle au libre choix de l'organisateur.)
- Finale SM OPEN avec attribution des points pour le **Championnat de Belgique**.
- Super finale avec attribution des points pour le **Championnat de Belgique**.

**Dans tous les cas de figure, ce système vous permettra de rouler plus de minutes qu'en 2011.**

La « **Belgian Supermoto Cup** ». (5 épreuves KNMV), est réservée aux pilotes SM FMB-BMB **licenciés à l'année**. Ces manifestations se dérouleront sans la participation des pilotes de la KNMV, suivant le canevas ci-après : 1 essai de 20 minutes + 2.manches de 15 minutes.

**L'inscription pour cette coupe se fera via le site web de la FMB-BMB. Des prix seront prévus sur base du classement final de la « Belgian Supermoto Cup ».**

## Calendriers 2012

### Prestige :

- 8/04 Lelystad (Pays-Bas) (runs libres le samedi)
- 22/04 Chimay (Belgique)
- 6/05 Boekel: (Pays-Bas)
- 03/06 Valkenswaard (Pays-Bas)
- 10/06 Florennes (Belgique) (runs libres le samedi)
- 24/06 Bilstain (Belgique) (runs libres le samedi)
- 19/08 Holten (Pays-Bas)
- 16/09 Battice (Belgique) (runs libres le samedi)
- 19-20-21/10 Mettet (Belgique) – Superbiker (hors championnats)

### SM OPEN:

- 8/04 Lelystad (Pays-Bas) (runs libres le samedi)
- 22/04 Chimay (Belgique)
- 6/05 Boekel: (Pays-Bas)
- 03/06 Valkenswaard (Pays-Bas)
- 10/06 Florennes (Belgique) (runs libres le samedi)
- 24/06 Bilstain (Belgique) (runs libres le samedi)
- 12/08 Lelystad (Pays-Bas) (runs libres le samedi)
- 19/08 Holten (Pays-Bas)
- 16/09 Battice (Belgique) (runs libres le samedi)
- 19-20-21/10 Mettet (Belgique) – Superbiker (hors championnats)

### Généralités 2012 :

- Codes sportif et technique FMB- BMB d'application pour les épreuves se déroulant en Belgique (exemple : nombre de décibels autorisé).

- Codes sportif et technique KNMV d'application pour les épreuves se déroulant aux Pays-Bas (exemple : nombre de décibels autorisé).

- Afin de diminuer les coûts pour les coureurs SM OPEN, nombre de pneus autorisés : max 4 jeux /jour – nombre de pneus « pluie » libre (distribution de stickers à l'inscription). Cette procédure n'est pas d'application aux Pays-Bas.

Pour les « prestiges », cette règle n'est pas d'application.

- Tarif d'inscription : 1 jour = 60 €

- Le samedi, maintien des 'Runs' gérés sous la seule responsabilité de l'organisateur. Ces 'Runs' sont également prévus à Lelystad (Pays-Bas).

Barème des prix facultatif au libre choix de l'organisateur

**Le règlement 2012 est disponible sur le site web :**  
**[www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)**

## ANNEXE 2 : TIMING

Mise en place différents services: Médecin/ Croix  
rouge/commission FMB

7h00

7H30

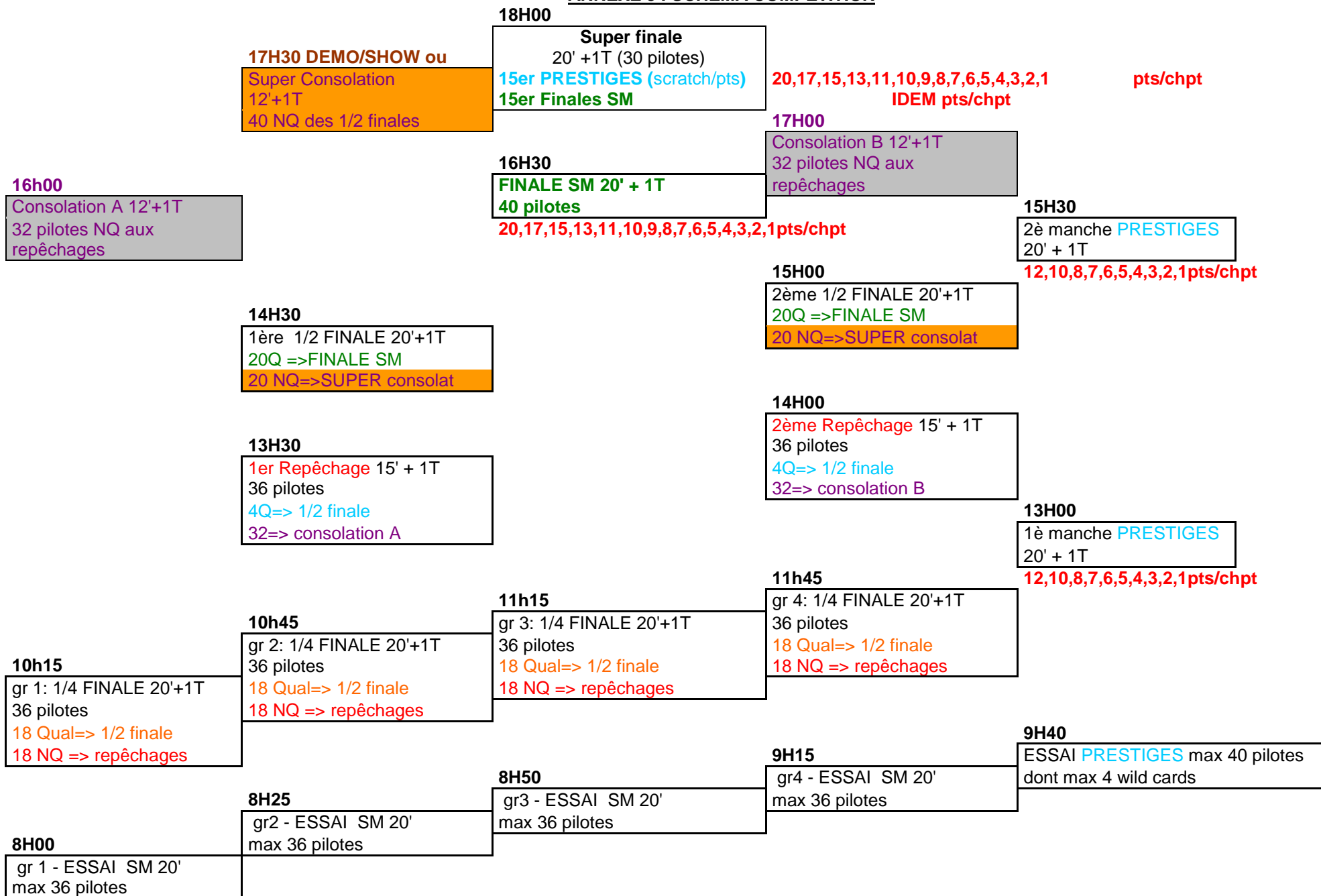
7h45

Mise en place commissaires de pistes

Fermeture du circuit

	<b><u>20' ESSAIS CHRONOS</u></b>		
8H00	8H20	Essais chrono gr 1	Max 36 pilotes 20'
8H25	8H45	Essais chrono gr 2	Max 36 pilotes 20'
8H50	9H10	Essais chrono gr 3	Max 36 pilotes 20'
9H15	9H35	Essais chrono gr 4	Max 36 pilotes 20'
9H40	10H00	Essais chrono <b>PRESTIGES</b>	Max 40 pilotes 20'
		<b><u>SM 1/4 FINALES 20' + 1T</u></b>	
	10H15	Groupe 1 max 36 pilotes	18 qualifiés/18 repêch
	10H45	Groupe 2 max 36 pilotes	18 qualifiés/18 repêch
	11H15	Groupe 3 max 36 pilotes	18 qualifiés/18 repêch
	11H45	Groupe 4 max 36 pilotes	18 qualifiés/18 repêch
		<b><u>PAUSE +/- 50' (show/démo--- sc/quads)</u></b>	
	13H00	1ère manche <b>PRESTIGES</b> 20' + 1T	
		<b><u>SM REPECHAGES 15' + 1T</u></b>	
	13H30	Repêch 1 max 36 pilotes	4 qualifiés/ (32 consol)
	14H00	Repêch 2 max 36 pilotes	4 qualifiés/ (32 consol)
		<b><u>SM 1/2 FINALES 20' + 1T</u></b>	
		Suivant choix organisateur : Show/démo ou	
	14H30	Groupe 1 max 40 pilotes (2x18+1x4)	20 qualifiés (21° au 40°) Super consolation12'+1T)
	15H00	Groupe 2 max 40 pilotes (2x18+1x4)	20 qualifiés (21° au 40°) Super consolation12'+1T)
	15H30	2ème manche <b>PRESTIGES</b> 20' + 1T	
	16H00	SM Consolation A max 32 pilotes 12'+1T	
	16H30	SM FINALE max 40 pilotes 20' + 1T	(2T de chauffe)
	17H00	SM Consolation B max 32 pilotes 12'+1T	
	17H30	Suivant choix organisateur : Show/démo ---- SC/Quads/Trial etc <b>ou SUPER CONSOLATION...</b>	
	18H00	<b>SUPER FINALE 20' + 1T</b>	(2T de chauffe)

### ANNEXE 3 : SCHEMA COMPETITION



## EXPLICATIONS – Demande de licence Supermoto 2012

### **Délais et modalités d'introduction des demandes de licences annuelles**

Pour rappel, les dossiers de demande de licence annuelle devront être transmis complets et payés à la FMWB pour le LUNDI MIDI qui précède une épreuve se disputant le dimanche.

**Toutes les données obligatoires de la demande de licence doivent être complétées, sinon celle-ci sera renvoyée au club du coureur pour être parachevée. La priorité sera accordée aux demandes qui nous seront parvenues correctement et entièrement remplies et payées.**

Ce règlement sera appliqué sans exception.

### **Documents originaux**

La demande de licence ORIGINALE (comportant la signature manuscrite) doit nous être envoyée pour courrier postal. Les fax, scan et autres reproductions ne sont pas acceptées.

### **Tapis environnement**

Dorénavant, le tapis obligatoire est fourni avec la licence.

### **Première demande de licence de la saison**

Versez le montant qui correspond au type de licence sollicitée, qui comprend une licence pour une classe, l'assurance obligatoire et le forfait « communication FMB ».

Les demandeurs qui n'ont jamais eu de licence auprès de la FMWB devront joindre à leur demande de licence une photocopie de leur carte d'identité.

### **Licence complémentaire**

Toute perte ou demande de licence complémentaire en cours de saison nécessitant l'émission d'une nouvelle carte sera facturée 5,00 Euro. Cette licence supplémentaire doit être demandée par écrit et l'ancienne licence renvoyée à la FMWB. Toute demande de licence supplémentaire et son paiement doivent parvenir au plus tard à la FMWB le lundi midi qui précède une épreuve qui se déroule le dimanche.

### **Fiche médicale**

La fiche médico-sportive et la dernière page de la demande de licence doivent être remplies par un médecin affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique et envoyées à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

### **Affiliation**

Le demandeur doit être membre d'un club affilié à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique. Il doit faire apposer le cachet et le numéro de son club sur la demande de licence.

### **Paiement**

Pour éviter tout problème avec le service comptable concernant les paiements des licences par virement bancaire, nous vous demandons de mentionner les nom et prénom du coureur, la discipline et son numéro de licence (pour ceux qui en ont déjà un). Pour les autorisations de départ valables pour une seule manifestation, prière de mentionner également l'épreuve pour laquelle la licence est sollicitée (si possible avec son numéro IMN/EMN).

Les paiements peuvent s'effectuer également au siège de la FMWB par carte de débit (Mister Cash, Bancontact, Maestro) ou de crédit (Visa ou Eurocard). **Les paiements par chèque ou en espèce ne seront pas acceptés**  
Aucune licence ou autorisation de départ ne sera délivrée avant que la somme correspondante ne soit en possession de la FMWB.

### **Assurance**

En cas d'accident, le coureur concerné doit envoyer une déclaration d'accident à la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique dans la semaine qui suit l'accident. Le formulaire de déclaration d'accident est disponible sur notre site ou sur simple demande au secrétariat. Il est important de noter que l'assurance fonctionne en remboursement, elle n'avance pas les frais engendrés par un accident à un licencié.

### **Le numéro de compte**

Il est indispensable au service comptable de la FMWB afin d'effectuer les paiements des primes éventuelles. Ce compte doit être strictement personnel, rester inchangé durant toute la saison. Au cas où une erreur, imputable au coureur, serait décelée, plus aucun paiement ne sera effectué au coureur concerné durant la saison.

### **Remboursement des licences**

Dorénavant, les licences qui n'ont pas été utilisées seront remboursées après soustraction des frais administratifs de 15,00 € si la licence n'a pas été émise ou 20,00 € si la licence a été émise (mais pas utilisée c.à.d. ni entraînement, ni course).

### **Autorisations de départ**

Celles-ci doivent être demandées par écrit au moyen du formulaire joint à la demande de licence. Les coureurs titulaires d'une licence UEM / FIM à l'année doivent avertir la FMWB lorsqu'ils participent à une épreuve à l'étranger, ceci afin d'être couverts par la compagnie d'assurance. N'oubliez pas de mentionner le numéro EMN ou IMN de l'épreuve pour laquelle vous désirez une autorisation de départ.

### **Pilote résidant en dehors de la Belgique (en Europe uniquement)**

Veuillez obtenir de la fédération de votre pays de résidence une autorisation (« Quitus ») de souscrire une licence en Belgique. Ce document original doit être annexé à votre demande de licence.

Pour votre numéro de compte, veuillez nous communiquer le Relevé d'Identité Bancaire (« RIB ») que vous obtiendrez auprès de votre banque.

Le tarif de la licence est majoré de 15.00 € afin de compenser les coûts supplémentaires (frais postaux, etc.) pour les adresses en dehors du territoire belge.

**TOUTES LES DONNEES OBLIGATOIRES DE LA DEMANDE DE LICENCE DOIVENT ETRE COMPLETEES, SINON CELLE-CI SERA RENVOYEE AU CLUB DU COUREUR POUR ETRE COMPLETEE. PRIORITE SERA ACCORDEE AUX DEMANDES QUI NOUS SERONT PARVENUES CORRECTEMENT ET ENTIEREMENT COMPLETEES ET PAYEES.**

Un délai de minimum 5 jours ouvrables après réception de la demande de licence est nécessaire pour l'obtention de la licence.

Au plus tard le lundi midi avant une épreuve qui se déroule le dimanche, la demande de licence correctement complétée et le paiement doivent être en possession de la FMWB pour que le coureur puisse participer à cette épreuve.

**IL N'Y AURA AUCUNE EXCEPTION !**

**TOUTE CORRESPONDANCE EST A ENVOYER A LA FMWB, CHAUSSEE DE LOUVAIN 550/7 A 1030 BRUXELLES.**





## ASSURANCES

Le décret de la Communauté française du 8 décembre 2008 qui organise le sport en Communauté française stipule que tous les membres des fédérations sportives reconnues en Communauté française doivent être couverts assurance Dommages corporels.

Les assurances souscrites pour les coureurs sont incluses obligatoirement dans la licence.

Cette assurance fonctionne en remboursement de vos frais.

### LICENCES FIM (G)

Décès :	32.500,00 €
Invalidité permanente :	65.000,00 € (10% de franchise à partir de 20% d'invalidité)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	30,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 30,00 €)
Frais médicaux à l'étranger :	12.395,00 €
Rapatriement :	7.500,00€

### LICENCES INTERNATIONALES / UEM (I)

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	30,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 30,00 €)
Frais médicaux à l'étranger :	12.395,00 €
Rapatriement :	7.500,00 €

### LICENCES FMB - FMWB (N)

Assurance obligatoire pour la Course sur Route, les Supermoto, le Motocross, l'Enduro et les Motos Anciennes.

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	30,00 € (après 31 jours – max. 2 ans)
Frais médicaux en Belgique :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 30,00 €)

N.B. : pas d'assurance rapatriement incluse

### LICENCES FMB - FMWB (C)

Assurance obligatoire pour le Trial, les Cyclos, les 50 cc, les Minimotos et les Scooters.

Décès :	7.500,00 €
Invalidité permanente :	15.000,00 € (jusqu'à un taux de 50%) 30.000,00 € (à partir de 51%)
Invalidité temporaire (revenu journalier, garanti en ce compris l'intervention éventuelle de la mutuelle) :	30,00 € (après 31 jours – max 2 an)
Frais médicaux :	Différence entre tarifs INAMI et intervention de la Mutuelle (max. 2 ans – franchise : 30,00 €)

N.B. : pas d'assurance rapatriement incluse

*TYPE C : COUVERTURE UNIQUEMENT PENDANT LES COURSES FMB AINSI QUE SUR LE CHEMIN DE L'ALLER ET RETOUR*

**L'assurance obligatoire est toujours comprise dans le prix de la licence.**

Veillez prendre contact avec le secrétariat si vous souhaitez obtenir les informations relatives à une couverture supérieure.

## CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

Je soussigné

Docteur en médecine à

Déclare par la présente avoir examiné d'après les modalités établies par le Collège Médical de la F.M.W.B. :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N°  Boîte

Code Postal  Localité

Et reconnais que cette personne est apte / n'est pas apte (\*\* ) à pratiquer le sport motocycliste.

Les coureurs souffrant d'un état pathologique avéré nécessitant l'usage d'une substance ou d'une méthode interdites doivent d'abord obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutique (« AUT ») (voir [www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org) ou au secrétariat).

Cochez ici si vous joignez une AUT à cette demande.

Je déclare par la présente que celui-ci ne présente aucun défaut physique susceptible de le gêner ou de présenter un danger pour autrui, dans l'exercice de son sport.

Fait à  le  /  /

Signature et cachet

(\*\*) Biffer la mention inutile

### En cas de décès, le bénéficiaire de l'assurance décès est \*

Nom :  Prénom :

Adresse  N°  bte

C. postal :  Commune :



Date de l'examen: .....  
 Nom et prénom: .....  
 Lieu et date de naissance: .....  
 Profession: .....  
 Adresse: .....  
 Club:.....Catégorie :.....  
 Type de sport moto : cross – supermoto – courses sur route – rallye - speedway  
 Médecin de famille: .....  
 Groupe Sanguin: ..... Facteur Rhésus.....  
 Vaccin antitétanique – date dernier rappel: .....  
 Sérothérapie - type: ..... Date: .....  
 Allergies: .....  
 Lunette: ..... Lentilles de contact:.....

**ANAMNESE**

Antécédents familiaux: épilepsie - diabète - hypertension - cœur - autres: .....  
 Antécédents personnels : épilepsie - diabète - troubles de position - maladie de croissance – tabac – alcool - autres maladies: .....  
 Traumatismes : .....  
 Opérations: .....  
 Degré d'invalidité et localisation: .....  
 Examens antérieurs et inaptitudes : école – service militaire – assurance vie  
 Maladies ou accident durant la saison en cours avec ou sans blocage de la licence.....

**ANAMNESE SPORTIVE**

Début de la pratique de la moto: .....  
 Fréquence de l'entraînement moto: .....  
 Autres sports pratiqués: .....  
 Blocage de licence ou inaptitude sportive: .....  
 Je déclare que je n'utilise pas de produits figurants sur la liste anti doping   
 Signature du pilote ou d'un parent en cas de minorité, déclarant que ses réponses ne sont pas contraires à la vérité.

Age: .....  
 Taille: ..... cm. Poids: .....kg Pourcentage de graisse: .....

**EXAMEN CLINIQUE**

**SYSTEME CARDIO-VASCULAIRE**

TA:..... Rythme: .....Bruits: .....  
 Artères: .....Veines: .....  
 Divers: .....

**SYSTEME RESPIRATOIRE**

Auscultation .....  
 Capacité vitale: ..... Spirométrie : .....

**VISION - AUDITION**

Acuité visuelle binoculaire: ..... Après correction: .....  
 Champs visuel: .....  
 Vision des couleurs: .....  
 Acuité auditive: ..... Otoscopie: .....

**SYSTEME LOCOMOTEUR**

Souplesse: Test de Schöber: .....  
 Test doigts-sol : .....  
 Test musculaire : M.S: .....  
 M.L: .....  
 Rachis: .....  
 Articulations: ..... Epaules: .....  
 Poignets:.....  
 Genoux: .....  
 Chevilles:.....  
 Autres: .....

**SYSTEME NERVEUX**

Test d'équilibre:.....  
 Coordination:.....

**SYSTEME DIGESTIF:**

Caries:..... position dentaire: .....  
 Hernie: .....Autre :.....

**SYSTEME ENDOCRIN & UROGENITAL:**

Urines : protéines: ..... sucre:.....

**PEAU ET SYSTEME PILEUX:**

Mycoses : ..... autres: .....

**TEST ERGOMETRIQUE**

Type de test ergométrique:.....  
 (Test de récupération pour les moins de 15 ans)  
 - charge: ..... Pulsations : .....  
 0 min: .....  
 3 min: .....  
 6 min: .....  
 9 min: .....  
 12 min. : .....  
 Récupération: 1 min.: ..... 2 min.: ..... 3 min.: .....  
 - ECG repos : .....  
 - ECG d'effort : .....  
 (ECG facultatif pour les moins de 15 ans)

**CONCLUSIONS. Sur base des examens réalisés, le pilote est déclaré :**

- Invalidité: ..... Pourcentage: ..... Raison en place: .....
  - Apte
  - Inapte
  - Temporairement inapte
  - Avis du collègue médical
- Cachet du docteur FMWB

Date et signature

**EXAMENS COMPLEMENTAIRES**

.....  
 CONSEILS: .....

Cette fiche complétée par un médecin agréé par le Collège Médical de la FMWB doit être renvoyée au Collège Médical de la F.M.W.B., Chaussée de Louvain 550/7, 1030 Bruxelles

## Collège Médical

Le Collège Médical de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique a établi une liste des médecins sportifs chez lesquels les coureurs désirant prendre une licence MX, SM, Classics, CSR et Marathon doivent passer une visite médicale sportive (sauf pour les licences « entraînement » où un médecin généraliste peut valider l'aptitude du sportif).

---

BATAILLE Jean	avenue Kennedy 45	1330 Rixensart	02/653.69.22
BONJEAN Olivier	Quai du Condroz 8	4020 Liège	04/250.43.93
CROSSET Jean-Charles	place général Jacques 3A	4800 Verviers	087/44.70.00
CUYX Marc	Quai Orban 14	4020 Liège	04/344.30.38
DE VOS Michel	avenue du Castel 50	1200 Bruxelles	02/735.65.75
DEHON Jean	avenue Albert 1°, 18	4500 Huy	085/25.52.73
KEUTGEN Elmar	Neustrasse 48	4700 Eupen	087/55.39.54
LABALUE Philippe	route de Beaufays 24	4050 Chaudfontaine	04/368.80.70
LANDENNE Marc	Chemin pont de briques 24	5100 Jambes	081/30.66.79
LECOMTE J.	(service de médecine du sport hôpital civil)		
	Bvd Paul Janson 92	6000 Charleroi	071/92.23.20
MABILLE Jean-Pol	rue Brigade Piron 10	6220 Wangenies	071/81.62.22
MARCHANT Francis	rue Fenelmont 255	5020 Champion	081/21.61.06
NIVELLE Frédéric	rue F. Lapiere 7	4620 Fléron	04/355.00.04
PARADA Alberto	rue de Huy 6	4983 Basse Bodeux	080/68.46.62
PIERREUX Jean Pierre	Lenniksteenweg 53	1500 Halle	02/360.01.09
RAMAKERS J.	rue de Louveigné 18	4920 Remouchamps	04/384.64.44
ROSOUX J.F.	Remparts Saint Christophe 14	4280 Hannut	019/51.41.57
ROSU Béni	rue Grétry 149	4020 Liège	04/342.74.53
STEVENS Luc	Clos Fleuri 21	4030 Grivegnée	04/344.54.33
VAN BRUSSEL Luc	av. Gribaumont 88	1200 Bruxelles	02/771.52.53
VAN SCHEPDAEL P.	chaussée de Wavre 1594	1160 Bruxelles	02/672.75.95
VANDEWALLE Pierre	Cour Bel-Air 82	7536 Vaulx	069/84.53.41
VIS Iwan	rue de la Ducasse 33A	6860 Vlessart (Léglise)	063/42.37.69
VLOEBERGS Jean	rue de Dave 93	5100 Jambes	081/30.39.16
WILLAME Pascal	Chée de Charleroi 34	6060 Gilly	071/41.22.11



**Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique  
Chaussée de Louvain 550/7 – 1030 BRUXELLES**

Tél. : 02/736.87.07

Fax : 02/732.14.88

E-mail : info@fmwb.be

Numéro de compte 068-2292695-30

**DEMANDE DE LICENCE 1 MANIFESTATION INTERNATIONALE FMB 2012 - FMWB**

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° :  Boite :  Code postal :

Localité :

Date de naissance :  /  /

Numéro de licence :  2  0

Souhaite une licence une manifestation pour participer à l'épreuve suivante :

Dénomination

Lieu

Date

Discipline

N° IMN ou EMN

Je verse pour ce faire la somme de.....€ au compte 068-2292695-30 de la Fédération Motocycliste Wallonne de Belgique.

Dès réception de ce paiement, la licence une manifestation ainsi que l'autorisation de sortie me seront envoyées.

Fait à .....

Le.....

.....

Signature



## TARIFS LICENCES SUPERMOTO 2012

### 1. F.I.M. - UEM

Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération du monde reconnue par la F.I.M. ainsi qu'aux épreuves de Championnat et Prix F.I.M. / U.E.M. suivants:

Type de licence	Année	1 manifestation
Championnat du Monde	1.060,03 €	210,03 €
Championnat d'Europe	450,03 €	105,03 €

### 2. F.M.B. (non valable pour les Championnats et Prix F.I.M.)

Type de licence	Nationale	Nationale 1 manif.	Internationale	Int. 1 manif.
Prestige	300,03 €	***	350,03 €	65,03 €
Supermoto	275,03 €	45,00 €	320,03 €	65,03 €
Quads	205,03 €	45,00 €	345,03 €	65,03 €
1 manif Prestige – Supermoto - Quads Coureur Etranger	***	55,00 €	***	***
1 manif pour licenciés MX ou CSR lors du Superbiker.	***	30,00 €	***	***

**Les résidents à l'étranger doivent ajouter 15.00 € à ces tarifs annuels**

Délivrance d'une carte de licence supplémentaire (en cas de changement de catégorie par exemple): 5,00 €

**Tous ces montants comprennent l'assurance, la licence et les frais de dossier. La licence annuelle comprend en plus l'abonnement au Newsletter et le tapis environnemental.**

**Compte FMWB : 068-2292695-30**

**IBAN : BE15 0682 2926 9530 BIC : GKCCBEBB**

**NATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par la F.M.B.

**INTERNATIONALE:** Cette licence permet aux coureurs de participer aux épreuves organisées par n'importe quelle fédération reconnue par la F.I.M.

**1 MANIFESTATION :** Cette autorisation permet aux coureurs qui ne sont pas titulaires de la licence adéquate, de participer à une épreuve. Pour les épreuves F.I.M., Européennes et Internationales, elle pourra être délivrée uniquement au coureur titulaire d'une licence nationale pour l'année en cours.

Il est possible d'obtenir un duplicata des licences en cas de perte ou de vol, moyennant paiement d'un montant de 15,00 €.

1. Il n'est plus possible de devenir membre individuel de la FM(W)B

2. L'annuaire F.I.M. est gratuit pour les licenciés F.I.M. Les autres coureurs ont la possibilité d'acheter cet annuaire pour la somme de 23 €.

**Toute correspondance ou demande d'information est à adresser à la Fédération Motocycliste  
Wallonne de Belgique,  
Chaussée de Louvain 550/7 à 1030 Bruxelles**